

## En Bref

- Forts dégâts de grêle sur toutes les parcelles du réseau (intensité des dégâts variable selon les parcelles)
- Observation de pustules de rouille



## Conditions météorologiques

Cette semaine a été marquée par de **violents orages de grêle** qui ont impacté les parcelles d'ail. Ces orages ont eu lieu samedi 28 mai dans la soirée.

Ces orages se sont produits dans les différents secteurs de production d'ail (secteurs d'Aigueperse et Billom). Ils étaient accompagnés de fortes précipitations, qui ont duré tout le week-end. Plus de 65 mm de pluie ont été relevés sur le secteur d'Aigueperse, entre 45 et 60 mm sur le secteur de Billom.

Les dégâts ont été très importants, comme sur la photo ci-contre prise le 30/05 à Glaine-Montaigut (63). Sur cette parcelle, les plants ont été totalement hachés par la grêle. Ils ne présentent plus aucune feuille, seule la base de la tige persiste.

Sur les autres parcelles du réseau, les dégâts sont moins spectaculaires. Toutefois, les plants d'ails sont fortement impactés par les grêlons (les feuilles sont cassées ou perforées).

Outre les dégâts causés par la grêle, **les températures sont encore en dessous des normales saisonnières** et l'ensoleillement est faible pour la saison.

Le sol, quant à lui, est gorgé d'eau suite aux importantes précipitations.



Parcelle de Glaine-Montaigut



Parcelle de Billom

**Rédaction du BSV : FDGDON 63 Observations : Producteurs d'ail et ingénieur FDGDON 63**

Ce BSV reprend des observations ponctuelles qui donnent des tendances locales. La Chambre Régionale d'Agriculture et la FDGDON 63 dégagent toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation.

Directeur de Publication :  
Gilbert GUIGNAND,  
Président de la Chambre  
Régionale d'Agriculture



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.



## Etat physiologique

Au 30/05, les parcelles d'ail se situent au **stade 11 feuilles**. Toutes les parcelles sont au stade début bulbaison.

Les cultures d'ail sont pratiquement au même stade que l'année dernière à la même date.

Les dégâts de grêle auront probablement un impact sur la qualité des récoltes et notamment sur le calibre des caïeux.



## Etat sanitaire des cultures

### Teigne du poireau :

Aucune teigne n'a été capturée pour le moment dans les pièges à phéromones. De manière générale, les **dégâts de ce lépidoptère restent très rares en culture d'ail**.

### Rouille :

Sur la moitié des parcelles du réseau, **des pustules de rouille** sont observées sur quelques plants. Les températures basses ralentissent l'apparition de cette maladie.

**Le risque est faible pour le moment** (compte tenu des pluies violentes et des températures faibles) mais restez attentifs à l'apparition de tâches orangées sur le feuillage.



Pustules de rouille

### Thrips :

Les pièges bleus destinés à capturer les thrips ont subi les dégâts d'orage et sont donc illisibles. **Le risque lié aux thrips est actuellement très faible**, compte tenu notamment des pluies violentes qui sont susceptibles de détruire les larves et les adultes de thrips blottis à l'aisselle des feuilles.

### Autres observations :

**Adventices :** Sur les parcelles du réseau, les espèces les plus fréquemment rencontrées sont : renouée liseron, liseron, aethusa et vulpin. Des chénopodes, mercuriales, amarantes et graminées sont observées.

*Prochain BSV prévu le 7 juin*

Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation.

Directeur de Publication :

Gilbert GUIGNAND, Président de la  
Chambre Régionale d'Agriculture



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

